



# LIONS INTERNATIONAL DISTRICT MULTIPLE 403

RECRUTONS L'EXCELLENCE POUR UN IMPACT DURABLE !



## 45ème Convention-Congrès du District Multiple 403 Dakar (Sénégal), du 6 au 9 mai 2026

**HOTEL KING FAHD PALACE**

### RÉSOLUTION N° 6 PORTANT REDÉCOUPAGE DES SOUS-DISTRICTS 403 A1, 403 A2 ET 403 B1 DU DM 403

Les Délégués des Clubs des Districts 403 A1, 403 A2, 403 A3, 403 A4 et 403 B1, réunis en Convention-Congrès du District Multiple 403 à Dakar du 6 au 9 mai 2026,

#### Considérant :

- Les conclusions des commissions de restructuration démontrant la viabilité des nouvelles entités envisagées et les avantages en termes de gouvernance, de croissance des effectifs et d'impact communautaire ;
- La recommandation adoptée lors de la 44ème Convention de Douala en date du 10 mai 2025, visant la restructuration des sous-districts multi-pays du DM 403 ;
- La nécessité de renforcer l'efficacité organisationnelle, la proximité de gouvernance et l'impact du Lionisme dans les sous-districts regroupant plusieurs pays ;
- Les contraintes géographiques, linguistiques et opérationnelles observées au sein des sous-districts 403A1, 403A2 et 403B1 affectant la coordination et la performance ;
- Les procès-verbaux des réunions de cabinets, les consultations des clubs et les résolutions adoptées au niveau des Districts concernés ;

#### Vu :

- Les statuts du District Multiple 403, notamment relatifs à la délimitation territoriale des sous-districts ;

- Le Chapitre IX du Manuel des règlements du Conseil d'Administration du Lions International, encadrant les procédures de redécoupage ;
- Les exigences relatives à la création de districts, notamment en matière d'effectifs, de clubs et de viabilité organisationnelle ;
- Les résultats des votes des congrès des sous-districts approuvant le projet de résolution tiré de la recommandation de la 44<sup>e</sup> Convention de Douala ;

**Décident :**

### **Article 1 : Principe du redécoupage**

Le principe du redécoupage des sous-districts 403A1, 403A2 et 403B1 est adopté, conformément aux orientations définies à Douala en 2025, en vue d'adapter l'organisation du District Multiple 403 aux réalités actuelles et de renforcer son efficacité globale. Cette réorganisation tient compte des réalités géographiques, linguistiques et des dynamiques propres à chaque pays, ainsi que de leur niveau de maturité institutionnelle.

### **Article 2 : Objectifs du redécoupage**

Le redécoupage vise notamment à :

- Renforcer la proximité entre les instances dirigeantes et les clubs ;
- Améliorer l'efficacité de la gouvernance ;
- Optimiser la coordination régionale ;
- Favoriser la croissance des effectifs ;
- Accroître l'impact des actions de service dans les communautés.

### **Article 3 : Redécoupage du District 403 A1**

Le sous-district 403 A1 est redécoupé en deux sous-districts distincts, conformément au rapport du Gouverneur, comme suit :

- Le sous-district provisoire 403 A1 regroupant : **Mali et Niger ;**
- Le sous-district provisoire 403 A5 regroupant : **Cap-Vert, Gambie, Guinée Bissau, Guinée Conakry, Mauritanie et Sénégal**

Les pays anglophone (Gambie) et lusophones (Cap-Vert, Guinée-Bissau) feront l'objet d'un rattachement adapté, conformément aux orientations du Lions International.



#### **Article 4 : Redécoupage du District 403 A2**

Le sous-district 403 A2 est redécoupé en trois sous-districts distincts, conformément aux conclusions du rapport de la commission de restructuration, comme suit :

- Le sous-district 403 A2 : **République de Côte d'Ivoire,**
- Le sous-district provisoire 403 A6 : **Togo,**
- Le Sous-District provisoire 403 A7 : **Libéria et Sierra Leone.**

Cette structuration tient compte des réalités géographiques, linguistiques et des dynamiques propres à chaque pays, ainsi que de leur niveau de maturité institutionnelle.

#### **Article 5 : Redécoupage du District 403 B1**

Le sous-district 403 B1 est redécoupé en deux sous-districts distincts, conformément aux conclusions du rapport de la commission de restructuration, comme suit :

- Le sous-district provisoire 403 B1 : **Angola, Congo Brazzaville, Gabon, Sao-Tomé,**
- Le sous-district provisoire 403 B2 : **Cameroun, Centrafrique, Guinée Équatoriale, Tchad.**

#### **Article 6 : Conditions de mise en œuvre**

La mise en œuvre du redécoupage est subordonnée à l'accord final du Conseil d'administration du Lions Clubs international conformément aux textes en vigueur.

#### **Article 7 : Dispositions transitoires**

Les sous-districts issues du redécoupage :

- Demeurent solidaires des engagements financiers antérieurs ;
- Bénéficient d'un accompagnement dans leur structuration ;
- Assurent la continuité des activités jusqu'à validation par le Conseil d'Administration international.



## **Article 8 : Gouvernance du processus**

Un mécanisme de pilotage sera mis en place afin d'assurer la coordination du processus de redécoupage, en lien avec les instances du District Multiple et les responsables des entités concernées.

## **Article 9 : Calendrier de mise en œuvre**

Le processus sera conduit conformément au calendrier suivant après l'adoption de la présente résolution :

- Transmission au siège international dans les délais statutaires permettant l'examen du dossier par le Conseil d'Administration International à la réunion d'octobre 2026,
- Validation par le Conseil d'Administration international,
- Mise en œuvre progressive des nouvelles entités dans le respect des prescriptions du Conseil d'administration international.

## **Article 10 : Entrée en vigueur**

La présente résolution entre en vigueur à compter de son adoption.

**Fait à Dakar, le 9 mai 2026**

Pour la Convention,  
Le Président du Conseil des Gouverneurs

  
**Rimon HAJJAR**

